

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE NATIONALE  
INSTITUT NATIONAL DE CRIMINALISTIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

**MISE EN DEMEURE N° 01**

Conformément au décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles du contrat n° 219/082 du 20/12/2023, relatif à « la maintenance préventive et curative des équipements de laboratoire de la marque HORIBA au profit de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie de la Gendarmerie Nationale /1°RM », conclu avec l'entreprise **SARL PROPHELAB/Algérie**, dont le siège à Zone industriel Ben-Hamdine lot 94/95 Les Eucalyptus - Alger, cette dernière est mise en demeure pour la première fois pour le dépôt de la caution de bonne exécution et de la garantie objet de contrat.

A cet effet, l'entreprise **SARL PROPHELAB/Algérie**, est tenue de remédier à ce problème et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours, à compter de la date de publication du présent avis dans les journaux nationaux et bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P).

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, il lui sera fait application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.